



Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20230726-AG260-2023-AR
Date de télétransmission : 01/08/2023
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2023-260

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 19 juillet 2023;

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Monsieur Richard AUVRAY «SOCIETE GENERALE» AP N°076-384-23-L0006.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Richard AUVRAY est autorisé à installer l'enseigne «SOCIETE GENERALE» sur la façade, située n°1 Boulevard Marechal de Lattre de Tassigny à Lillebonne, telle qu'elle est décrite dans la demande d'autorisation préalable N°076-384-23-L0006.

ARTICLE 2 : La Commune se réserve le droit de faire déposer toute enseigne qui, après réalisation, s'avèrerait non conforme à cette autorisation.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et Monsieur Richard AUVRAY.

Fait à Lillebonne, le 26 juillet 2023.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,


Christine DÉCHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime

Dossier suivi par : Jeremy VERCKEN

Objet : demande de autorisation préalable - publicité enseigne

MAIRIE DE LILLEBONNE
HOTEL DE VILLE
B.P. 71
76170 LILLEBONNE

A Rouen, le 19/07/2023

numéro : ap38423L0006

adresse du projet : 1 BOULEVARD MARECHAL DE LATTRE DE
TASSIGNY 76170 LILLEBONNE

nature du projet : Enseignes

déposé en mairie le : 26/06/2023

reçu au service le : 30/06/2023

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

demandeur :

SOCIETE GENERALE - AUVRAY
RICHARD
RUE DE RENNES
35510 CESSON SEVIGNE

L'immeuble concerné par ce projet d'enseigne est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.581-8, L.581-18 et R.581-16 du code de l'environnement et l'article L.632-1 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

L'architecte des Bâtiments de France

Jeremy VERCKEN